

# Conseil syndical – 4 février 2026

18H30- Salle de danse - Gironde sur Dropt

## 1. VALIDATION DU COMPTE RENDU - Conseil syndical du 18 novembre 2025

## 2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

### Cadre réglementaire :

Les dispositions de l'Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la présence des villes de Bazas et La Réole (+ 3 500 habitants) dans le syndicat mixte, le SIPHEM se doit d'établir un rapport comprenant une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les dépenses du personnel et le temps de travail.

Le DOB est acté par une délibération spécifique, qui ne donne pas lieu à un vote. La délibération est transmise au représentant de l'État.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité.

Il donne aux élus la possibilité de débattre sur les principaux points de discussions et orientation à donner au projet de budget primitif 2026.

Le présent document, remis à chaque membre de l'assemblée délibérante vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif 2026.

### Contexte économique et financier

*Au niveau international,<sup>1</sup>*

L'économie mondiale reste résiliente malgré un contexte commercial et politique très incertain. La croissance devrait atteindre 2,6 % en 2026, puis 2,7 % en 2027, mais les années 2020 s'annoncent comme la décennie de croissance la plus faible depuis les années 1960. Les écarts de niveau de vie se creusent : une économie en développement sur quatre demeure plus pauvre qu'en 2019. La croissance des pays en développement ralentirait à 4 % en 2026, insuffisante pour rattraper les économies avancées. La Banque mondiale souligne la nécessité de renforcer la productivité, d'améliorer la crédibilité des politiques publiques et de restaurer la soutenabilité des finances publiques.

<sup>1</sup> <https://www.banquemondiales.org/fr/publication/global-economic-prospects>

## *Situation politique nationale,*

L'année 2025 a été marquée par une situation politique encore fragile, dans le prolongement de la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024 et d'un paysage parlementaire fragmenté. Cette majorité relative, associée à une polarisation accrue, a rendu plus complexe l'adoption de réformes structurelles et a contribué à un climat d'incertitude pesant sur l'activité économique. En 2026, cette configuration institutionnelle devrait perdurer, imposant un recours accru au compromis parlementaire et limitant les marges de manœuvre législatives, ce qui pourrait rendre plus incertaine la mise en œuvre des orientations budgétaires et des priorités de l'action publique.

## *Situation économique nationale,*

Selon les dernières projections macroéconomiques publiées par la Banque de France et le Rapport économique, social et financier (RESF) 2026<sup>2</sup>, l'économie française évolue dans un contexte marqué par une incertitude persistante, tant sur le plan national qu'international. Après une année 2025 affectée par un climat politique instable et par un environnement mondial dégradé, la croissance du PIB atteindrait **+0,7 % en 2025**, un niveau modéré reflétant des comportements attentistes des ménages et des entreprises. La consommation et l'investissement privé ont été freinés par la hausse de l'incertitude et par l'impact des mesures commerciales américaines sur les échanges extérieurs.

En 2026, l'activité économique progresserait légèrement, avec une croissance attendue de **+1,0 %**<sup>3</sup>. Cette amélioration reposerait sur une reprise graduelle de la demande intérieure, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes politiques et géopolitiques. Les prévisions de l'OFCE<sup>4</sup> convergent vers ce diagnostic, anticipant une croissance de **1,1 % en 2026**, soutenue par un redressement de l'investissement et une normalisation du climat économique.

L'inflation, après avoir fortement reculé en 2024, poursuivrait sa décrue en 2025 et 2026, contribuant à restaurer progressivement le pouvoir d'achat des ménages. Le ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation, déjà observé en 2024, continuerait de soutenir cette tendance. Toutefois, la reprise resterait contrainte par un niveau d'endettement public élevé et par la nécessité de rétablir la trajectoire des finances publiques.

Le marché du travail, qui avait montré des signes de fragilité en 2025, devrait se stabiliser en 2026, sans pour autant retrouver la dynamique observée avant 2023. Les exportations françaises demeureraient pénalisées par le ralentissement du commerce mondial et par les tensions commerciales, mais bénéficieraient progressivement d'une amélioration de la conjoncture européenne.

Dans ce contexte, la politique économique nationale reste orientée vers la maîtrise du déficit public, la consolidation budgétaire et le soutien ciblé à l'investissement productif. Le gouvernement maintient l'objectif de réduction du déficit et de stabilisation de la dette, tout en cherchant à préserver la croissance potentielle et la compétitivité de l'économie française.

<sup>2</sup> [https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/15/le-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2026-est-publie?utm\\_source=copilot.com](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/15/le-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2026-est-publie?utm_source=copilot.com)

<sup>3</sup> [https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/15/le-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2026-est-publie?utm\\_source=copilot.com](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/10/15/le-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2026-est-publie?utm_source=copilot.com)

<sup>4</sup> [https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/1-189OFCE.pdf?utm\\_source=copilot.com](https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/1-189OFCE.pdf?utm_source=copilot.com)

## Présentation du SIPHEM – Syndicat mixte interterritorial pour l’habitat et la maîtrise de l’énergie

### I. Compétences

Depuis 1987, le SIPHEM œuvre à l’amélioration du confort de vie des citoyens dans leur habitat, au développement des conditions favorables à la transition énergétique, participant ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique.

A la croisée des enjeux énergie, climat, ressources locales, habitat et logement, le SIPHEM assure le rôle de partenaire technique de la transition énergétique et de guichet unique de l’habitat et du logement.

Le SIPHEM rassemble les membres suivants :

- ✦ Communauté de communes du Bazadais,
- ✦ Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde,
- ✦ Communauté des communes Rurales de l’Entre-Deux-Mers,

représentant 121 communes.

Le SIPHEM est compétent sur :

- ✦ Réalisation des études de cadrage servant de base à l’élaboration des Programmes Locaux de l’Habitat (PLH) des communautés de communes,
- ✦ Réalisation des études et mise en œuvre des Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH), des Programmes d’Intérêts Généraux (PIG) et de tout contrat lié à la politique intercommunale du logement et de l’habitat,
- ✦ Mise en œuvre de tout dispositif favorisant le développement de l’offre de logements adaptés aux besoins, la médiation et l’intermédiation locative,
- ✦ Mise en œuvre de tout dispositif favorisant la requalification des logements du territoire,
- ✦ Mise en place du service public intercommunal du logement et de l’habitat : Maison de l’Habitat et de l’Énergie,
- ✦ Gestion de l’observatoire du logement, demande et offre,
- ✦ Soutien et animations des politiques :
  - De lutte contre le changement climatique
  - De maîtrise de la demande d’énergie et de fluides,
  - De développement des énergies renouvelables et des ressources territoriales correspondants (mission bois-forêt par exemple),
- ✦ Soutien et animation des actions de maîtrise de la demande d’énergie et de la valorisation des ressources locales,
- ✦ Mise en œuvre de programme ou de tout dispositif destiné à la maîtrise des consommations d’énergie, au développement des énergies renouvelables et des ressources territoriales correspondantes, dont les filières biomasse.

Les missions du SIPHEM sont :

- ✦ Informer/sensibiliser les ménages et les collectivités aux sujets liés à la transition énergétique,

- ✦ Conseiller les collectivités et les ménages de façon neutre et indépendante,
- ✦ Élaborer des documents neutres et objectifs,
- ✦ Accompagner les porteurs de projets dans la recherche et le montage des dossiers de financement,
- ✦ Participer à l'animation des différentes filières sur le territoire.

## II. Périmètre

Le SIPHEM intervient sur les 3 communautés de communes adhérentes, soit 121 communes représentant :

- ✦ 59 483 habitants (DGF 2025 ; +0,46% /2025),
- ✦ 25 472 ménages,
- ✦ 29 903 logements dont 25 478 résidences principales<sup>5</sup>,
- ✦ dont 12 523 logements construits avant 1971.

A titre d'information un logement construit avant 1974 est généralement considéré comme « passoire thermique », lorsque les techniques de construction n'étaient pas axées sur l'efficacité énergétique et l'environnement. Sur le territoire du SIPHEM, ces constructions représentent 49.1% des résidences principales.

## III. Évènements marquants 2025

### Pacte Territorial France Rénov'

Au 1er janvier 2025, l'État (ANAH) et la Région Nouvelle-Aquitaine financent l'ingénierie du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Pacte territorial France Rénov' », couvrant les volets 1 et 2 : animation, orientation et conseil aux particuliers, sans distinction de plafonds de ressources.

Ce nouveau PIG marque la fin des OPAH et des anciennes plateformes de rénovation énergétique, désormais fusionnées. Il introduit également une évolution importante dans son volet 3 : la notion de gratuité et d'exclusivité du service public d'accompagnement disparaît, puisque les ménages doivent désormais conventionner à titre onéreux avec le SIPHEM, ou un autre opérateur privé, afin de bénéficier d'un accompagnement nécessaire à l'obtention des aides d'état.

- La plateforme « [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) » a été fermée du 23 juin au 30 septembre 2025, ce qui a fortement ralenti la dynamique des rénovations sur le territoire et diminué la motivation des ménages et des investisseurs privés.
- À la réouverture de la plateforme, seuls les ménages très modestes occupant un logement classé E/F/G peuvent déposer un dossier pour une rénovation énergétique globale. Les autres ménages sont limités au dépôt de dossiers mono-geste. Toutefois, les dossiers de maintien à domicile, de lutte contre l'habitat indigne et de production de logements locatifs conventionnés n'étaient pas concernés.
- Le département accuse un an de retard dans l'instruction des dossiers : ceux déposés en 2024 n'ont été agréés qu'en décembre 2025 et presque 6 mois de retard pour les demandes de paiement.

<sup>5</sup> Source : INSEE\_2022\_

- Le mode de financement des anciens dossiers ANAH a été modifié : l'ingénierie n'est plus payée à l'agrément, mais uniquement au solde du dossier du ménage, ce qui pose un problème de trésorerie, d'autant qu'un dossier peut durer jusqu'à cinq ans.
- Le régime d'intervention pour des travaux d'amélioration énergétique global a été revu à la baisse : 30 000 € HT ou 40 000 € HT de travaux éligibles, contre 70 000 € HT et 50 000 € HT auparavant. Le taux d'intervention a par ailleurs été minoré de 10%. De plus, le montant de la demande d'avance est réduit à 30 % du montant de la subvention, au lieu de 50 %.

Cet ajustement crée un effet pervers : l'avance devient insuffisante pour couvrir les acomptes demandés par les entreprises, ce qui bloque le démarrage des chantiers.

Avec l'ancien mode de financement, cela n'avait pas d'impact pour le SIPHEM, mais le passage au paiement de l'ingénierie au solde des travaux change profondément la situation.

Le manque de visibilité actuel ne nous permet plus de répondre de manière fiable aux demandes des usagers.

## OPAH RU multisites Réolais en Sud Gironde

Mêmes impacts que le programme du Pacte Territorial France Rénov'.

## Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial / ADEME / Conseil Départemental 33

Renouvellement du CCRT, pour une période triennale 2026-2029. Convention en cours de signature.

Le financement de 1,5 ETP est maintenu avec une baisse de 10% de l'aide.

## Instabilité budgétaire

Tout comme en 2024, le département n'aura pas financé d'aides à l'ingénierie pour les programmes suivants :

- OPAH HDD : part fixe de 10 000 € et part variable de 22 800 €
- OPAH RU : part variable de 9 100 €

Cela représente un total annuel de 41 900 €.

---

## BILAN SOCIAL 2025

Cette synthèse, en annexe, reprend les principaux indicateurs par extraction des données 2025 en réel jusqu'au 31 décembre 2025.

---

## CFU PRÉVISIONNEL 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf [II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019](#)).

Monsieur le Président présente le compte financier unique prévisionnel 2025 ainsi que les restes à réaliser. Le bureau, réuni le 20 janvier, a décidé de ne pas procéder cette année aux rattachements afin de ne pas altérer la lecture de la situation financière du SIPHEM en augmentant artificiellement le résultat sans disposer des recettes correspondantes.

Les résultats de l'année 2025 sont les suivants :

### PRÉSENTATION PRÉVISIONNELLE SIMPLIFIÉE C F U 2025

FONCTIONNEMENT DÉPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Prévu BP 2025	Réalisé 2025		Prévu BP 2025	Réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	223 550,00	173 705,49	013 - Atténuations de charges (U+emplois aidés)	28 423,24	26 951,38
012 - Charges de personnel	869 340,40	786 139,88	70 - Produits de services (Carsat/MSA/CNAV)	30 800,00	24 869,30
65 - Autres charges (Élus : Indemnités+retraite)	596 217,69	42 440,86	74 - Dotations, subventions et participations	943 322,90	736 857,17
			Participation CDC	331 570,40	331 570,40
66 - Charges financières	1 100,00	605,00	État : ANAH	344 534,00	86 490,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	-	Département	88 800,00	88 800,00
68 - Dot. Prov. pour dépré. des actifs circulants	801,50	-	Région	107 314,00	117 880,27
			Europe	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	CAF	12 000,00	14 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	17 911,35	17 911,35	Permis de louer	29 104,50	27 300,00
			Communes - conv assistance	-	70 816,50
			75 - Autres produits gestion courante	506,00	1,88
			77 - Produits spécifiques	-	220,00
			042 - Opérations d'ordre de transfert	8 280,08	
			R002 - Excédent antérieur reporté	707 588,72 (B)	-
<b>Sous total :</b>	<b>1 718 920,94</b>	<b>1 020 802,58 (1)</b>	<b>Sous total :</b>	<b>1 718 920,94</b>	<b>788 899,73 (2)</b>

Résultat de fonctionnement de l'année 2024 (2)-(1) = (A) : - 231 902,85

Excédent antérieur reporté (B) : 707 588,72

Résultat global de la section de fonctionnement (A)+(B) = (C) : 475 685,87

INVESTISSEMENT DÉPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	Prévu BP 2025	Réalisé 2025	RAR à reprendre		Prévu BP 2025	Réalisé 2025	RAR à reprendre
16 - Emprunts	-	-	-	10222 - FCTVA	501,00	500,97	-
20 - Frais d'étude + achats logiciels	2 000,00	-	-	1068 - Excédent de fonctionnement reporté	-	-	-
204 - Travaux FAP + MSA	-	-	-	1641 - Emprunt	-	-	-
21 - Matériel outillage, mobiliers	39 778,00	6 422,64	-	45821 - Opérations compte de tiers (FAP)	42 360,00	43 000,00	-
23 - Travaux siège bâtiment	-	-	-	45822 - Opérations compte de tiers (MSA)	30 500,00	-	-
				45823 - Opérations compte de tiers (Stop Exclusion)	57 000,00	30 617,00	-
45811 - Opérations compte de tiers (FAP)	94 652,21	89 867,90	31 930,62				
45812 - Opérations compte de tiers (MSA)	36 538,50	8 845,78	4 000,00	021 - Virement de la section de fonctionn.	-	-	-
45813 - Opérations cpt de tiers (Stop Exclusion)	70 859,00	11 718,95	18 898,05				
040 - Opérations d'ordre de transfert	8 280,08	8 280,08	-	040 - Opérations d'ordre de transfert	17 911,35	17 911,35	-
D001 - Déficit d'investissement reporté	-	-	-	R001	103 835,44	-	-
<b>Sous total :</b>	<b>252 107,79</b>	<b>125 135,35 (3)</b>	<b>54 828,67</b>	<b>Sous total :</b>	<b>252 107,79</b>	<b>92 029,32 (4)</b>	<b>0,00</b>

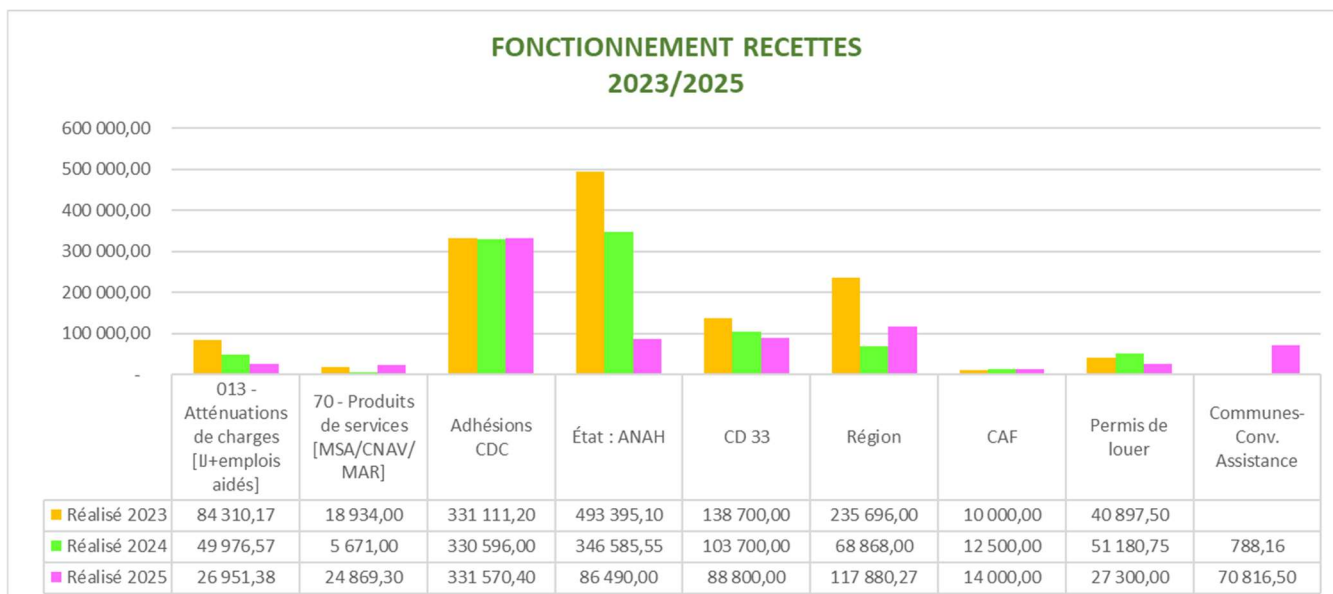
Résultat d'investissement de l'année 2023 (4)-(3) = (D) : -33 106,03

Excédent antérieur reporté (E) : 103 835,44

Résultat global de la section d'investissement (D)+(E)=(F) : 70 729,41

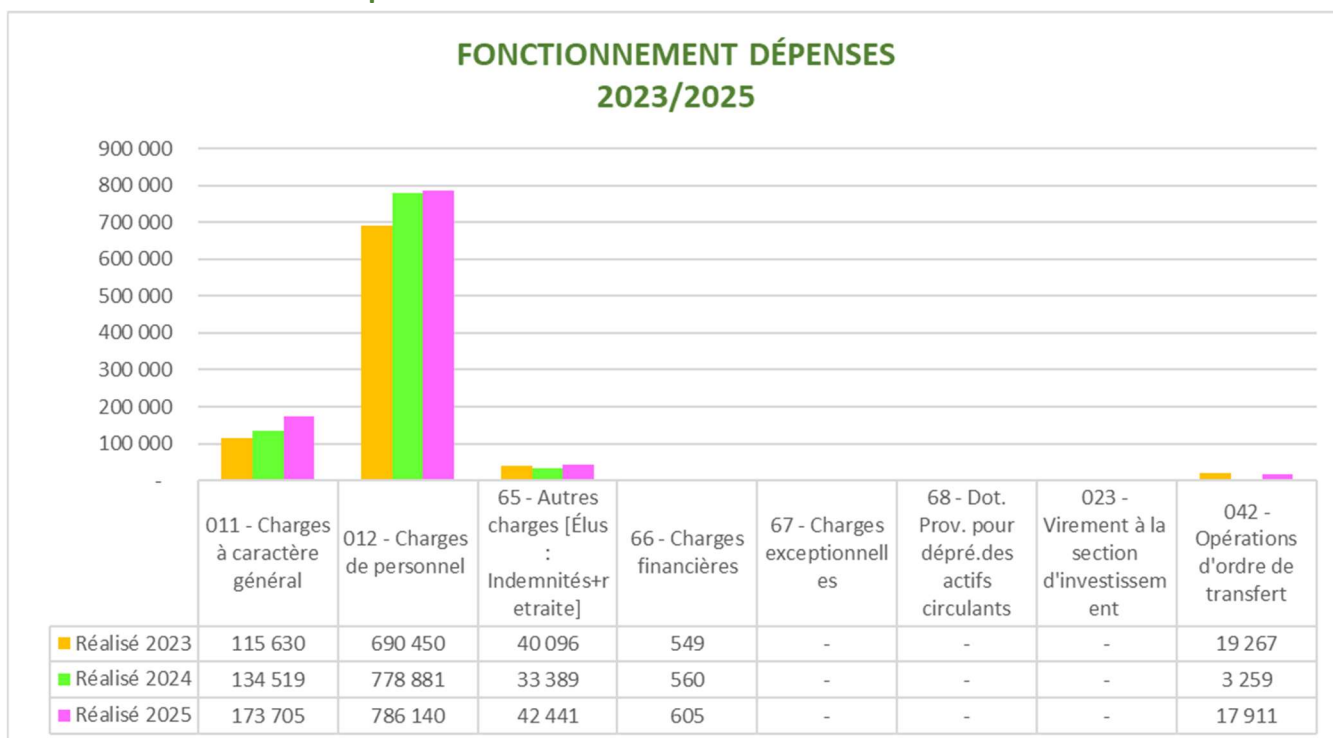
Résultat toutes sections confondues (excédent global) (C)+(F) : 546 415,28

## Section fonctionnement recettes



- Département : Seul le financement de la mission du contrat de chaleur est maintenu.
- Communes : après régularisation des conventions, sur demande de la trésorerie, l'appel à contribution auprès des communes a été engagé en 2025, ce qui explique le montant des recettes.
- ANAH (délégation au CD33) : montant minoré du rattachement 2024 et retard d'instruction d'un an. L'ingénierie est payée à l'agrément des dossiers.

## Section fonctionnement dépenses

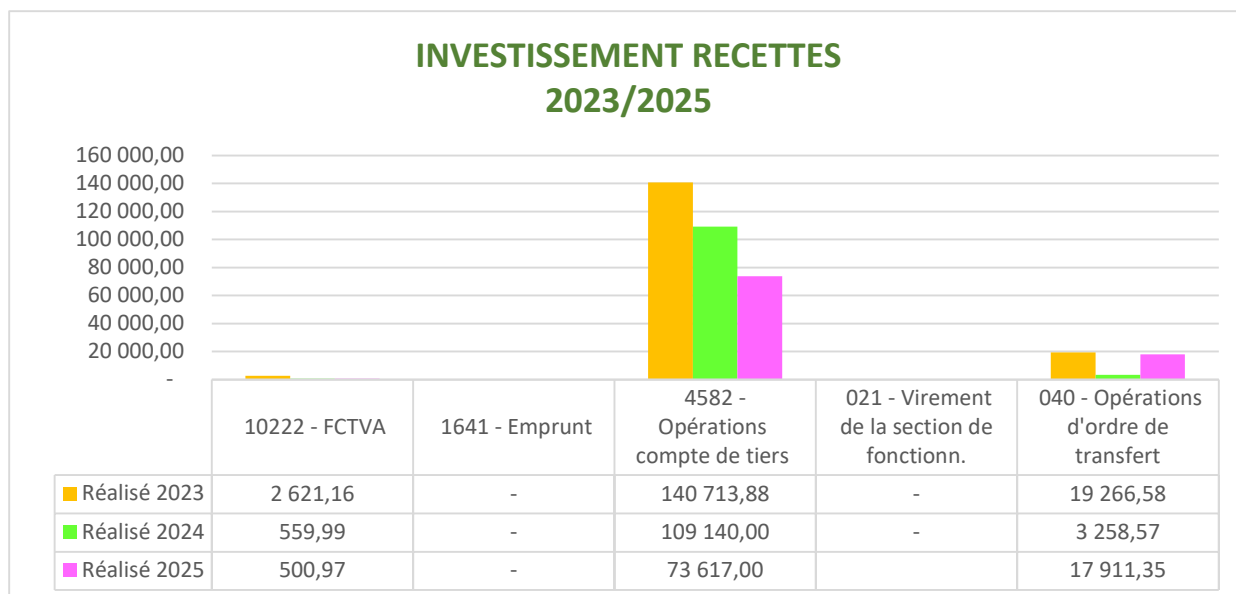


Chapitre 11 : + 29% (Assurances/Maintenance/Formation/Prestations services/Télécom/Mat. techniques)

Chapitre 12 : stabilité mais intégrant le départ d'un agent en août 2025 et non remplacé.

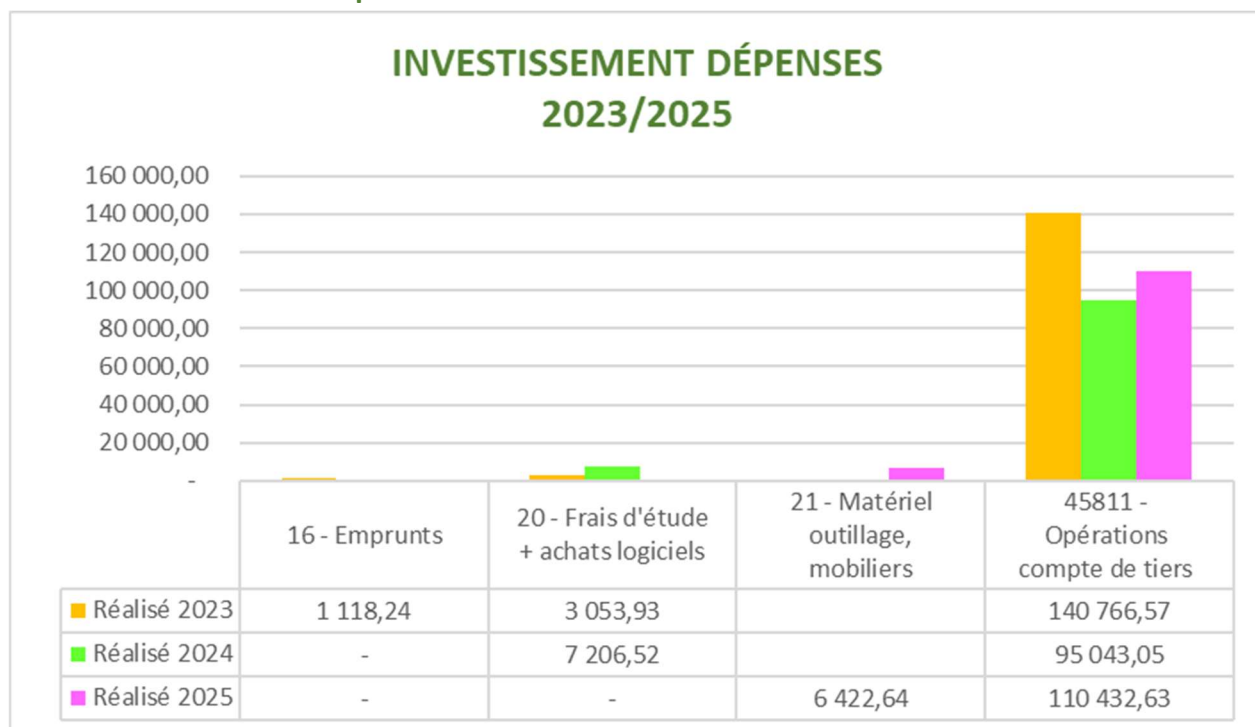
Chapitre 65 : + 27% (Achat de logiciels dont « audit » obligatoire pour mission MAR)

## Section investissement recettes



Opérations pour compte de tiers : la CARSAT et la MSA versent leurs fonds à l'ANAH directement ce qui explique pour partie la baisse des recettes. La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex FAP) ne traite plus les dossiers en région mais au national et Stop Exclusion ne prend en charge qu'un dossier par moi.

## Section investissement dépenses



Pas de commentaires particuliers.

### Projet d'affectation du résultat provisoire 2025

<b>Proposition affectation du résultat</b>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice (A)	- <b>231 902,85</b>
Résultat antérieur reporté (B)	707 588,72
<b>Total à affecter (Résultat de clôture) (C)</b>	<b>475 685,87</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice (D)	- 33 106,03
Résultat antérieur reporté (E)	103 835,44
<b>Solde d'exécution cumulé (F)</b>	<b>70 729,41</b>
<b>Reste à réaliser 2024</b>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	54 828,67
Recettes d'investissement engagées non mandatées	-
<b>Total Reste à réaliser</b>	<b>54 828,67</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé (F)	70 729,41
Rappel du solde des restes à réaliser	- 54 828,67
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>15 900,74</b>
<b>Transcription budgétaire de l'affectation de résultat</b>	
Section d'investissement - <b>Article 1068</b>	-
Section de fonctionnement - Report à nouveau <b>R 002</b>	<b>475 685,87</b>
Section d'investissement - Report à nouveau <b>R 001</b>	<b>70 729,41</b>

### PRÉVISIONS 2026

Monsieur le Président présente à l'assemblée **les objectifs généraux 2026**, tenant compte des contraintes budgétaires des parties prenantes :

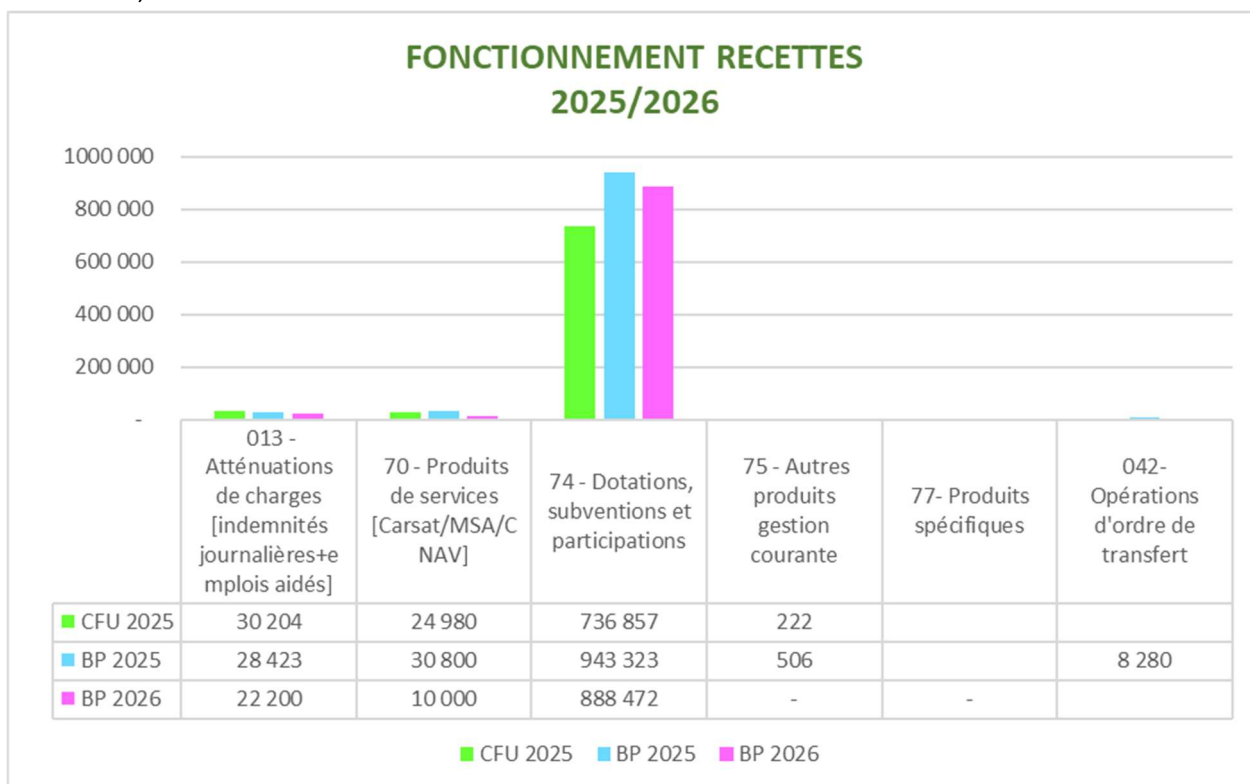
1. Maîtrise des dépenses et poursuite de l'objectif de précaution budgétaire (résultat de l'année N-1 couvrant 6 mois de dépenses de l'année N),
2. Gel de la participation des communautés de communes à 5,60€,
3. Développement des animations techniques du Pôle Énergie-climat/Ressources locales au photovoltaïque.

## FONCTIONNEMENT

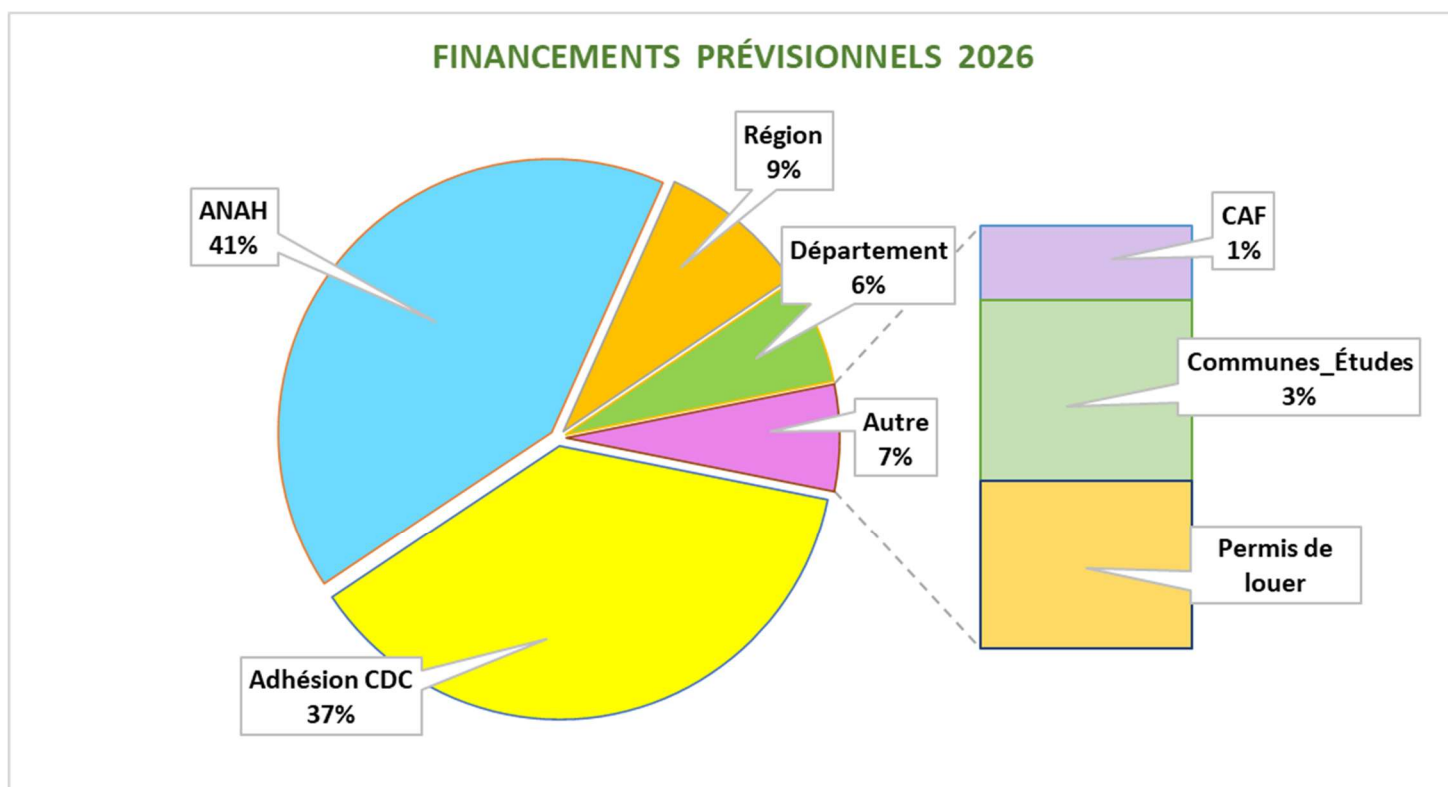
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2026	Chapitres	BP 2026
011 - Charges à caractère général	184 110,00	013 - Atténuations de charges [indemnités journalières+emplois aidés]	<b>22 200,00</b>
012 - Charges de personnel	812 922,00	70 - Produits de services [Carsat/MSA/CNAV]	<b>10 000,00</b>
65 - Autres charges [Elus : Indemnités/Retraite/Formation/Frais mission]	36 400,00	74 - Dotations, subventions et participations	<b>888 472,30</b>
65 - Autres charges [Excédent]	364 655,68	<i>Participation CDC [5,60€]</i>	333 104,80
66 - Charges financières	700,00	<i>ANAH</i>	364 534,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	<i>Région</i>	78 912,00
68 - Dotations aux provisions	-	<i>Département</i>	55 944,00
		<i>CAF</i>	9 800,00
		<i>Communes - conv assistance</i>	23 977,50
023 - Virement à la section d'investissement	-	<i>Europe</i>	-
042 - Opérations d'ordre de transfert	4 214,95	<i>Permis de louer</i>	22 200,00
		75 - Autres produits gestion courante	-
		042 - Opérations d'ordre de transfert	-
		R002 - Excédent antérieur reporté	<b>487 330,33</b>
<i>Sous total à voter</i>	<b>1 408 002,63</b>	<i>Sous total à voter</i>	<b>1 408 002,63</b>

### A. Les recettes

Les recettes du Siphem émanent essentiellement de l'État, de la Région, des Communauté de Communes et des communes. Depuis 2024, le département ne participe plus à la prise en charge de l'ingénierie de l'OPAH HDD, du Pacte Territorial France Rénov' et de l'OPAH RU multisites.



## Les financeurs :



### 1. Participation Communautés de Communes

Maintien de la participation à 5,60€/an/habitant.

### 2. Pacte Territorial France Rénov' (fusion OPAH/Plateforme SARE)

L'état finance les 2 volets obligatoires (animation-communication/information-orientation) à hauteur de 50% avec un plafond maximum de 150 000€ pour chaque volet soit un maximum de 150 000€ pour le SIPHEM (50% x 150k + 150k).

La Région continue à financer à hauteur de 30 % ces 2 volets, en fonction de la réalisation des objectifs. Un AMI est relancé cette année, la Région ayant validé son soutien financier à ce programme en 2026.

### 3. Contrat de Chaleur Renouvelable Territoriale (ADEME et CD 33)

Renouvellement de la convention qui prend en charge 1,5 ETP, avec une minoration de 10% du budget 2025 compte tenu des contraintes financières du département.

### 4. OPAH RU multisites Réolais en Sud Gironde

L'OPAH RU Multisites du Réolais en Sud Gironde n'est pas intégrée dans l'adhésion des 3 communautés de communes. L'état finance une part fixe et une part variable calculée sur les objectifs réalisés.

### 5. Permis de louer :

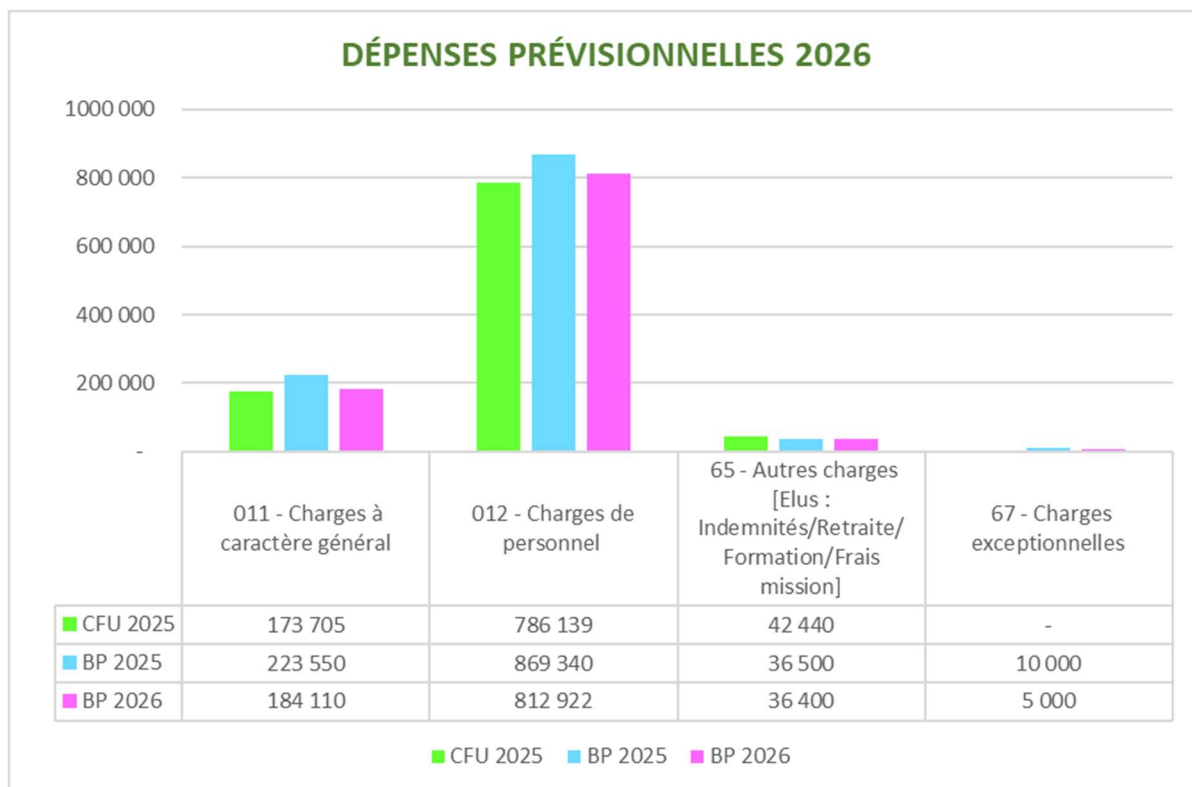
- En cours sur territoire SIPHEM : Gironde sur Dropt, Saint-Pierre d'Aurillac, Caudrot, Sauveterre, Ste Foy la longue, Floudès.
- En cours hors Siphem : Rions, Lestiac.
- Beguey à dénoncé la convention.

### 6. Conventions d'assistance spécifique aux collectivités :

Des conventions d'assistance sont signées avec les communes adhérentes ou non adhérentes au Siphem pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Pour les collectivités hors SIPHEM, la participation demandée reflète l'ensemble des coûts.

Une participation est versée au Siphem finançant les études et le montage du dossier, le cas échéant le suivi des grosses installations.

## B. Les dépenses :



### Évolution de la masse salariale

Le graphique met en évidence deux dynamiques différentes selon l'angle d'analyse :

*Entre le Budget Primitif 2025 et le Budget Primitif 2026 :*

La masse salariale diminue de 6 %. Cette baisse s'explique principalement par le non-remplacement d'un agent parti, ce qui réduit mécaniquement le volume global des rémunérations.

*Entre le réalisé 2025 et le BP prévisionnel 2026 :*

On observe au contraire une hausse de 3 %. Cette augmentation résulte de l'intégration des revalorisations salariales (glissement vieillesse-technicité, mesures statutaires, charges patronales). La masse salariale baisse structurellement grâce à la réduction d'effectifs, mais le coût du personnel restant augmente sous l'effet des charges et revalorisations obligatoires.

### Charges à caractère général

*Évolution entre le Budget Primitif 2025 et le Budget Primitif 2026*

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de 18 %. Cette baisse traduit un effort significatif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

*Comparatif entre le réalisé 2025 et le BP prévisionnel 2026*

Sur cet axe de comparaison, les charges progressent de 6 %, soit environ +10 k€. Cette hausse s'explique par l'augmentation des primes d'assurances, des besoins en formation, et des prestations de services..

## INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DÉPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitres	TOTAL [RAR + Propositions 2026]	Chapitres	TOTAL [RAR + Propositions 2026]
16 - Emprunts	-	1068 - Affectation du résultat	-
20 - Frais d'étude + achats logiciels	1 000,00	45821 - Opérations pour comptes de tiers (FAP)	96 000,00
204 - Travaux FAP + MSA	-	45822 - Opérations pour comptes de tiers (MSA)	-
		45823 - Opérations pour comptes de tiers (Stop Exclusion)	72 000,00
21 - Matériel outillage, mobiliers	14 000,00	10222 - FCTVA	-
21 - Matériel informatique/Téléphonie	5 115,69	021 - Virement de la section de fonctionn.	-
23 - Travaux siège bâtiment	-	040 - Opérations d'ordre de transfert	4 214,95
45811 - Opérations pour compte de tiers (FAP)	127 930,62		
45812 - Opérations pour compte de tiers (MSA)	4 000,00		
45813 - Opérations pour compte de tiers (Stop Exclusion)	90 898,05		
040 - Opérations d'ordre de transfert	-		
D001 - Déficit d'investissement reporté	-	R001 - Excédent investissement reporté	70 729,41
<i>Sous total à voter</i>	<b>242 944,36</b>	<i>Sous total à voter</i>	<b>242 944,36</b>

Les dépenses sont en équilibre avec les recettes : renouvellement du parc informatique, travaux afin d'isoler la baie de brassage comme préconisé dans le document unique de sécurité.

TOTAL PROJET BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 :

DÉPENSES		RECETTES	
TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement	1 650 946,99	TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement	1 650 946,99

Cette proposition de budget 2026 (-16% du BP 2025) reste dans l'optique d'un budget maîtrisé tout en garantissant la continuité des services.